

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-516 – RM-SQ-05 – RÈGLEMENT CONCERNANT  
LES ANIMAUX

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 4 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-516 – RM-SQ-05 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

QUE ce règlement a pour but d'harmoniser les conditions d'émission de licences et de détention d'animaux dans la MRC Beauce-Centre ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 19 février 2024
- Dépôt du projet de règlement : 19 février 2024
- Adoption du règlement : 4 mars 2024

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 14 mars 2024.

SANDRA BERNARD  
Greffière

\*\*\*\*\*

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 14 mars 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 14 mars 2024.

SANDRA BERNARD  
Greffière